

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 02 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Bernard BARBIE, Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Michèle PONS, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Jacques TENE.

**Procurations :** Monsieur Pierre GOURLAND à Madame Arlette GRANGE, Madame Isabelle GESTA à Monsieur Philippe CADOR, Madame Catherine RENAUX à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER.

**Monsieur Gilbert LABORDE** est élu secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### **19 x 102 - Finances Locales - Modalités patrimoniales, financières et des droits et obligations liés au transfert de la compétence assainissement des eaux usées et conclusion d'une convention entre la Ville et le Muretain Agglo à compter du 1er janvier 2020**

En application de l'article L5216-5 du CGCT, à compter du 1er janvier 2020, Le Muretain Agglo exerce à titre obligatoire notamment les compétences « eau » et « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 ; ».

Les Communes membres de la Communauté d'Agglomération transfèrent donc à cette date les compétences relatives notamment à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées en assainissement collectif ainsi que les contrôles liés à l'assainissement non collectif sur le fondement de l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de sorte que le Muretain Agglo est désormais compétent pour intervenir dans ce domaine en lieu et place de ses communes membres.

Jusqu'à l'intervention de ce transfert obligatoire, le Muretain Agglo n'exerçait pas ces compétences. Sur le territoire de la communauté, la compétence « Assainissement des eaux usées » est exercée différemment selon les Communes membres avec soit un transfert à des Syndicats, soit un exercice en direct par la Commune.

La ville de Saint Lys a adhéré au Syndicat SIECT pour l'assainissement non collectif et au Syndicat Réseau 31 pour ce qui concerne le traitement des eaux usées en assainissement collectif.

Par contre, elle a fait le choix de conserver l'exercice direct de la partie de cette compétence pour ce qui concerne la collecte et le transport en assainissement collectif et ce, à la satisfaction partagée des usagers et de la Commune.

#### **Conséquences du transfert de la compétence**

##### **\* Sur les modalités de transfert des biens, des matériels, des contrats et obligations**

En application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert des compétences entraîne de plein droit la mise à disposition au Muretain Agglo des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de la compétence.

Cette mise à disposition ne constitue pas un transfert en pleine propriété. L'Agglo assure tous les droits et obligations du propriétaire sur les biens transférés et prend en charge l'intégralité des dépenses. Lorsque le bien n'est plus affecté à l'exercice de la compétence, il réintègre le patrimoine communal. Un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune concernée et le Muretain Agglo constate cette mise à disposition.

\* Sur les conditions financières

Le service d'assainissement collectif est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et de ce fait le transfert de compétence n'a pas d'impact sur les attributions de compensation. En effet, du fait de sa qualification de SPIC le budget assainissement doit s'équilibrer notamment par ses tarifs.

Le projet de loi « Engagement et proximité » prévoit notamment des dispositions autorisant en matière d'eau et d'assainissement la délégation de compétence aux Communes.

Dans l'attente de sa promulgation et afin de permettre au Muretain Agglo de disposer du temps nécessaire pour assurer l'exercice de la compétence transférée dans de bonnes conditions, il apparaît indispensable que la partie de la compétence transférée liée à la collecte et au transport des eaux usées de l'assainissement collectif soit provisoirement exercée par la Ville de Saint Lys, laquelle est la mieux à même de garantir la continuité du service aux usagers situés sur son territoire.

Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Ville de Saint Lys et le Muretain Agglo dans le cadre d'une convention de gestion transitoire, conclue sur le fondement des articles L.5216-7-1 et L5215-27 du CGCT. Cette convention de gestion transitoire dont le projet figure en annexe, n'entraîne pas de transfert de compétence à la Commune. Elle vise à définir les conditions d'intervention de la Commune de Saint Lys dans la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées (collecte et transport) relevant du Muretain Agglo.

Dans ce cadre, le Muretain Agglo restant compétent, il en délègue à titre transitoire l'exercice sur le territoire communal à la Ville de Saint Lys, qui poursuit la gestion telle qu'elle l'assure actuellement, notamment :

- Elle assure la gestion technique ;
- Elle a en charge l'établissement du budget annexe, son vote, son exécution, la Communauté d'Agglomération en étant démunie ;
- Elle continue d'assumer tous les engagements financiers ;
- Elle emploie le personnel nécessaire ;
- Elle demeure titulaire des contrats existants avec les prestataires et en assure le renouvellement.

Le Muretain Agglo vote les tarifs sur proposition de la ville.

Dans le cadre de la convention de gestion à conclure, les biens nécessaires restent à la disposition de la Commune. De ce fait, la liste des biens transférés sera annexée au PV de transfert qui sera établi ultérieurement à l'échéance de la convention de gestion transitoire.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la passation de la convention de gestion entre le Muretain Agglo et la Commune de Saint Lys selon les éléments susvisés ;
- **APPROUVE** les termes du projet de convention de gestion transitoire ci-annexé, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020 pour une durée d'un an renouvelable dans l'attente de la convention de délégation de la compétence « assainissement » (cf loi engagement et proximité) ;

- **PRECISE** qu'en raison de la convention de gestion conclue avec la Commune, il n'y a ni personnel, ni moyens matériels, ni contrats, ni subventions ni emprunts à transférer au Muretain Agglo ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à l'effet de la signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Monsieur Jacques TENE** : juste une question de précision par rapport à cette présentation, Monsieur SUTRA complétera et pourra peut-être apporter des réponses, si vous le permettez Monsieur le Maire : ce qui a été déjà été transféré dans le cadre du Syndicat Intercommunal des Eaux du Coteaux du Touch reste transféré au Syndicat ? Et ce qui est confié sur la station d'épuration au traitement des eaux usées à Réseau 31 est maintenu en terme de conventionnement avec ces parties-là ? Oui ou non ?

**Monsieur le Maire** : Monsieur SUTRA, si vous voulez bien donner l'ensemble des réponses à Monsieur TENE.

**Monsieur Jean-François SUTRA** : la compétence est transférée à l'Agglo du Muretain ; en ce qui concerne l'eau potable, il y a donc une représentation de substitution qui s'applique de part la loi et donc l'Agglo du Muretain va transférer au Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, la partie eau potable. En ce qui concerne le traitement des eaux usées, l'Agglo du Muretain va retransférer à Réseau 31 la compétence traitement. Le but de la convention, qui est demandé de valider aujourd'hui en Conseil Municipal, est bien sur la partie qui reste en régie et qui est retransférée de l'Agglo vers la Commune.

**Monsieur Jacques TENE** : j'avais bien compris que la partie sur le transfert et le transport des eaux usées était bien restée de la compétence de la Commune. La question est que sur l'annexe et sur ce que vient de rappeler Monsieur SUTRA, ce n'est pas précisé sur la convention à passer avec le Muretain Agglo. Après c'est une procédure un peu particulière, j'ai lu par ailleurs les questions de substitution, effectivement, mais j'aurais aimé et apprécié et mon groupe aussi, que ce que vient de dire Monsieur SUTRA à juste titre soit mentionné dans la convention.

**Monsieur Jean-François SUTRA** : la convention s'applique pour le re-transfert à la Commune de la partie qu'elle exerce en régie ; par contre la loi Notre de 2015 avait donc obligé les Communautés d'Agglo de prendre la compétence, donc là il n'y a pas de convention à établir entre la Commune ni de décision, c'est la loi de 2015 qui s'applique.

**Monsieur le Maire** : pour répondre à votre question Monsieur TENE, c'est bien la convention qui établit le fait que ce qui est en régie continue à être géré par la Commune.

**Monsieur Jacques TENE** : ok la convention ne concerne pas le Réseau 31, ni le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch ; cependant et Monsieur SUTRA l'a rappelé qu'il y aurait des représentations de substitution et donc comment va se préciser cette représentation de substitution ?

**Monsieur Jean-François SUTRA** : c'est la Communauté d'Agglo qui ayant la compétence pleine va réaliser cette représentation de substitution auprès des différents Syndicats, qui sont donc dans les 26 Communes de l'Agglo du Muretain et qui ont donné leur délégation précédemment. Il s'agira du SIECT, de Réseau 31 et du SAGE Garonne Ariège, essentiellement.

**Monsieur le Maire** : autrement dit c'est bien la Commune qui propose les délégués qui siégeront dans ces différents Syndicats, comme ça l'était auparavant.

**Monsieur Jacques TENE** : c'est ce que j'attendais comme précision ; le fait des personnes qui siégeront au Conseil Communautaire. C'était important de le préciser, parce qu'il n'y a pas forcément d'obligation et c'est bien de le préciser, qu'il y ait une trace écrite, du pourquoi si on valide cette délibération ; en ce qui concerne mon groupe, les choses doivent être claires, nettes, précises et transparentes.

**Monsieur le Maire** : mais je crois qu'elles le sont et en posant des questions claires, on a des réponses claires. Ensuite c'est parfois compliqué de répondre à des questions.

**Monsieur Jacques TENE** : c'est ce que j'ai fait Monsieur le Maire, j'ai posé des questions claires et précises.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : bonsoir à tous et à toutes. Je voulais savoir une précision dans le transfert des obligations de la loi Notre : que devient le Schéma Communal des eaux de ruissellement, autrement dit la carte des fossés mères ? Elle est aussi transférée ? Elle est dans la compétence eau ou pas ? Ce n'est pas une question piège, j'ai besoin du renseignement, si vous ne l'avez pas je le comprendrais, il faut peut-être aller le chercher ; tout le monde n'a pas un Schéma Communal des eaux de ruissellement.

**Monsieur Jean-François SUTRA** : ce n'est pas un Schéma Communal des eaux de ruissellement, parce que les schémas qui peuvent être mis en révision, voire à l'approbation, sont des schémas pluviaux urbains. En ce qui concerne la compétence eaux pluviales urbaines, elle est aussi transférée par obligation à l'Agglo du Muretain, mais c'est différent des compétences eaux potables assainissement. Ensuite, en ce qui concerne les eaux des fossés, c'est la Commune qui reste en compétence propre. Il n'y a aucun texte réglementaire ou législatif qui instruit sur ce domaine-là.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : merci.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

### **19 x 103 - Finances Locales – Maintien des tarifs assainissement**

Conformément aux dispositions des articles R2224-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, tout service public d'assainissement, quel que soit son mode d'exploitation, donne lieu à la perception de redevances d'assainissement établies dans les conditions fixées par les articles R. 2224-19-1 à R. 2224-19-11.

Les modalités de transfert des biens immobiliers et mobiliers ainsi que les contrats et convention liés à la collecte et au transport des eaux usées en matière d'assainissement collectif viennent de faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal de Saint-Lys afin que ces deux compétences soient provisoirement exercées par la Ville de Saint-Lys sous la forme d'une convention signée avec le Muretain Agglo.

Cette convention stipule que : « le montant de la redevance versée par les usagers du service public d'assainissement perçue par la Ville de Saint-Lys est déterminé par le Muretain Agglo sur proposition de la Ville de Saint-Lys ».

Il résulte de ces considérants :

- **Une redevance fixe d'assainissement d'un montant de 53 Euros HT par unité d'habitation (identique à la tarification 2019) ;**
- **Le prix de la redevance du m<sup>3</sup> d'eau consommé à 1,235 Euros HT (identique à la tarification 2019) conformément à l'état des consommations d'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch.**

### **Suite à débat, le conseil municipal :**

- **PROPOSE** au Muretain Agglo de fixer les divers tarifs d'assainissement pour la Commune de Saint-Lys suivants :

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

- montant de la redevance fixe d'assainissement : 53 € HT par unité d'habitation, par unité d'exercice d'une profession sous réserve qu'il existe un point d'eau au titre du local, par logement dans un groupe d'habitation, nouveau tarif applicable à compter de la présente délibération pour la facturation 2020 ;
- prix de la redevance du m<sup>3</sup> d'eau consommé : 1,235 € HT conformément à l'état des consommations d'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, nouveau tarif applicable à compter de la présente délibération pour la facturation 2020 ;
- montant de la redevance fixe des certains établissements s'élève à compter du 1er janvier 2020 :

Collège	1 331,00
Foyer Maréchal Leclerc	1 491,00
SA SOGEMAR - La Joie de Vivre	1 491,00
SA SOGEMAR - Les Rossignols	1 491,00
Les Amis de l'Enfance Centre Rosine Bet	1 491,00
APEIHSAT Foyer Espoir Mas Concorde	1 491,00
Magasin Leclerc	1 738,00
Magasin Intermarché	2 485,00
Magasin Briconautes*	994,00
Magasin Bricomarché	940,00
Magasin LIDL	621,00

*\*ou toute enseigne qui reprendra le site.*

- **PROPOSE** au Muretain Agglo de rendre applicable les dispositions ci-dessus de droit aux habitations ou locaux professionnels non raccordés mais raccordables.

**Monsieur Jacques TENE** : c'est juste une précision sur la fin de la délibération, vous dites « de rendre applicable les dispositions ci-dessus de droit aux habitations ou locaux professionnels non raccordés mais raccordables » : est-ce que vous avez identifié ces locaux ou pas ? S'ils sont raccordés, ils devraient payer, s'ils sont raccordables, ils seraient susceptibles de payer. Ce sont lesquels ? Je pose la question, car il y a cette proposition.

**Monsieur Jean-François SUTRA** : cette phrase fait partie effectivement de toutes les délibérations, puisque les administrés ont, à partir de la mise en service d'un réseau, 2 ans pour se raccorder. Des travaux d'extension de réseau ont été réalisés sur la Commune et il reste donc toujours quelques habitations qui peuvent se raccorder mais qui ne sont pas raccordables, parce que les 2 ans suites à la mise en service ne sont pas encore atteints.

**Monsieur Jacques TENE** : je n'insiste pas sur les locaux d'habitation et ce que raconte Monsieur SUTRA je le sais bien, mais c'est par rapport aux locaux professionnels : est-ce qu'il y a des locaux professionnels aujourd'hui existants qui ne sont pas raccordés ? Oui ou non ?

**Monsieur le Maire** : en l'état de la délibération ce soir, je ne sais pas répondre à cette question.

**Monsieur Jacques TENE** : je pose juste la question, comme c'est marqué sur la délibération.

**Monsieur le Maire** : c'est une précaution qui nous permettra de tarifer au cas où.

**Monsieur Jacques TENE** : donc il y a un principe de précaution, très bien merci. Principe de précaution pourquoi pas ?

**Monsieur le Maire** : Monsieur TENE je ne vous ai pas coupé la parole, je dis simplement que vous savez très bien comment ça se passe, les délibérations se doivent de prévoir. Bien entendu que s'il y a un nouvel établissement qui arrive sur la Commune, il rentre bien évidemment dans le cadre de cette délibération et qu'il doit être tarifé comme il se doit, comme tous les autres.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**19 x 104 - Finances Locales – Décisions Budgétaires – Autorisation avance sur subvention MJC AVS avant le vote du budget 2020**

Afin d'assurer la continuité des actions de l'association de la Maison des Jeunes de la Culture et d'Animation de la Vie Sociale (MJC AVS) de Saint-Lys, il convient, avant le vote du prochain budget, de lui accorder une avance sur subvention dès le début de l'année 2020.

A la suite du Conseil Municipal du 1er juillet 2019, la Mairie, la MJC AVS et la Fédération Régionale des MJC (FRMJC) ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs tripartite pour une durée de trois ans.

Cette convention prévoit notamment que sur la base du socle de financement, présenté en annexe I, la Commune verse à l'association MJC AVS de Saint-Lys annuellement un acompte de 50% soit 14 439 € au plus tard le 15 mars.

Il est précisé dans cette annexe I que cet acompte pourra être pondéré à la hausse ou à la baisse en fonction du fond de roulement cible d'un montant de 43 400 € (40% de la masse salariale directement gérée).

Le Conseil Municipal **ACCORDE** une avance sur subvention de **14 439 euros** à l'association MJC AVS de Saint-Lys, à mandater au début de l'exercice 2020.

***Aucun commentaire relatif à cette délibération.***

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**19 x 105 - Finances Locales – Décisions Budgétaires – Autorisation avance sur subvention SLOO avant le vote du budget 2020**

Afin d'assurer la continuité des actions du SLOO, il convient, avant le vote du prochain budget, de lui accorder une avance sur subvention dès le début de l'année 2020.

Le Conseil Municipal **ACCORDE** une avance sur subvention de **20 000 euros** au SLOO de Saint-Lys.

***Aucun commentaire relatif à cette délibération.***

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**19 x 106 - Finances Locales – Décisions Budgétaires – Autorisation avance sur subvention CCAS avant le vote du budget 2020**

Afin d'assurer la continuité des actions du Centre Communal d'Action Sociale, il convient, avant le vote du prochain budget, de lui accorder une avance sur subvention dès le début de l'année 2020.

Le Conseil Municipal **ACCORDE** d'accorder une avance sur subvention de **100 000 euros** au Centre Communal d'Action Sociale.

**Aucun commentaire relatif à cette délibération.**

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**19 x 107 - Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire – Approbation du contrat « Bourg Centre » 2019/2021 de la Commune de Saint-Lys**

Dans le cadre de ses nouvelles politiques territoriales pour la période 2018-2021, le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée a lancé fin 2017 l'appel à projets « bourg centre » qui vise notamment à renforcer l'attractivité et le développement des communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipement, commerces...), remplissent également une fonction de centralité aux populations d'un bassin de vie.

A cet effet, la Région interviendra auprès des lauréats en soutenant les projets qui répondent aux enjeux prioritaires suivants tout en s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique :

- Structuration d'une offre de service diversifiée et de qualité ;
- Développement de l'économie et de l'emploi ;
- Qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- Valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel,...

Avec l'appui de la Communauté d'agglomération et des services de la Région, du Département et du CAUE, la commune de Saint-Lys a finalisé son projet de contrat « bourg-centre 2019-2021. Ce contrat décrit la stratégie de développement de la commune à court, moyen et long terme et présente le 1<sup>er</sup> programme pluriannuel de sa mise en œuvre pour la période 2019-2021.

Ce contrat a fait l'objet d'une validation lors du comité de pilotage du 7 novembre 2019 qui a réuni l'ensemble des signataires de ces contrats : le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Muretain Agglo et Saint-Lys.

Comme pour le Contrat Territorial Occitanie Pyrénées-Méditerranée du Muretain 2018-2021 sur lequel s'adosse la politique bourg centre, le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du Muretain Agglo qui coordonnent la mise en œuvre de ce dispositif sur son territoire.

Le projet de contrat « bourg centre » 2019-2021 est annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Contrat « Bourg Centre » 2019/2021 de la Commune de Saint-Lys et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : *concernant la présentation de la dernière fois, je dis ce que j'en pense, pour ma part elle était assez décevante dans la mesure où il y a eu peu de nouveautés et beaucoup de répétitions, ainsi que quelques fausses informations. Aujourd'hui avec le document qui nous a été transmis, je constate que certaines informations fausses perdurent, certaines approximations, certaines choses aussi sont plus inquiétantes, alors que l'avenir on doit le voir comme vous l'avez dit, ce sont des orientations de l'avenir, elles doivent être positives, crédibles et ce document à mon avis ne l'est pas tellement. Une remarque mais générale, que beaucoup de cabinets ont l'habitude de faire, c'est qu'ils reprennent ce qu'il a été déjà dit ; des fois c'est valable quand c'est juste, mais on prend aussi quand il y a eu des erreurs et on les répète, et là c'est moins bon.*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

*Ce document est une compilation un peu basique de copier-coller, que ce soit sur des choses proprement Saint-Lysiennes ou par rapport à d'autres rapports d'autres Communes, comme la nôtre. Je ne vais pas faire la correction de ce document, mais je vais en indiquer quand même certaines, pour vous dire que quand même mes propos reposent sur certaines choses concrètes. Page 5, lorsque l'on voit la cartographie, il est dit dans le commentaire que « le développement de Saint-Lys se fait dans l'axe Toulouse vers les Pyrénées » : historiquement, ce n'était pas le premier axe. Le premier axe de développement et qui est toujours valable est celui, si on part de l'Abbaye de Gimont, qui n'a jamais été dans l'axe de Toulouse/Saint-Lys, elle est bien dans le Gers, est l'axe Gers/Vallée de la Garonne. Il a toujours été le premier axe déterminant de la construction de Saint-Lys, de la Bastide de Saint-Lys et effectivement si elle est implantée là où elle est, ce n'est pas le fait du hasard, bien au contraire. L'axe de Toulouse/Saint-Lys bien sûr vers les Pyrénées, c'est l'autre axe croisant qui est venu. L'histoire fait que cela a été cet axe Gers/Vallée de la Garonne qui était important et aujourd'hui c'est celui-là qui le redevient aussi, avec la saturation de l'agglomération toulousaine. J'espère que notre déviation, celle qui va enfin contourner Saint-Lys, puisse un jour, comme cela avait été le souhait à l'époque, mais qui ne s'est pas réalisée, contournera également Seysses pour rejoindre l'autoroute de la vallée de la Garonne. Ce qui était bon à l'époque de la fondation de la Bastide l'est toujours et est même renforcé par nos actions d'Elus, puisque cette déviation est un axe et on le voit bien, structurant. Evidemment, je sais pourquoi ils ont pris le lien historique : ils ont fait le copier-coller de choses qui existent, où il y avait des erreurs qui ont été corrigées, mais ils en n'ont pas tenu compte et donc on retrouve la faute dans la page 5. Dans cette même page, au dernier paragraphe, il y a écrit « la Commune est désignée au sens de l'INSEE comme pôle de service de bassin de vie. Le bassin de vie de Saint-Lys regroupe 11 Communes » et un peu plus loin « la Commune pôle de services doit regrouper au moins 16 équipements intermédiaires », pourquoi pas. « A Saint-Lys on trouve notamment : un centre de secours, une piscine, une crèche, une gendarmerie, un collège, un service instructeur urbanisme pour 8 Communes, etc. » : franchement ce n'est pas sérieux ! On fait au moins la liste jusqu'aux 16, car quand on dit cela comme ça cela veut dire que l'on n'est pas capable d'aller jusqu'aux 16, ça c'est la vérité. Donc effectivement, si on veut donner l'envie à Saint-Lys d'être ce qu'elle est, faisons le travail consciencieusement ! Ce ne sont pas les Elus qui sont mis en cause là, c'est le travail du cabinet qui a été commandité. Déjà là il y a une faiblesse. Alors évidemment les 16 équipements si vous vous amusez à le faire comme je l'ai fait on en trouve, mais il y en a certains qui vont manquer. Sur la présentation, à la page 6, c'est la suite, il y a une cartographie très intéressante et là-aussi évocatrice : les 11 Communes qui font le pôle de service autour de Saint-Lys, je suis tout à fait d'accord, sauf une, je ne sais pas ce qu'elle vient faire là, c'est Lias : jamais elle n'a été dans le pôle d'attractivité de Saint-Lys, c'est une évidence, donc je ne vois pas pourquoi Lias est là. Une chose aussi qui est significative et qui révèle quand même, pas un danger mais une concurrence, c'est qu'il y a un 2<sup>ème</sup> pôle de service qui apparaît, Fonsorbes/Fontenilles. Il ne faut pas nier la réalité, peut-être mais n'empêche que ce pôle de service n'existait pas avant ; là, il est marqué, cela veut dire qu'il existe de fait et qu'effectivement dans l'avenir de Saint-Lys et dans ce qui est proposé après dans les axes de réflexion, de renforcement du pôle commercial des services et autres, il va falloir faire avec le 2<sup>ème</sup> pôle, notre voisin et quelque part qu'on le veuille ou non et moi je ne le veux pas, on va rentrer dans une certaine concurrence d'équipements. Je vais vous citer un exemple : la maison de retraite la Joie de Vivre va être transférée à Fonsorbes, tout le monde se réjouit, sauf moi, enfin je ne suis pas le seul, les Saint-Lysiens non plus ne se réjouissent pas, parce qu'effectivement cet équilibre on nous le vend comme un équilibre entre deux pôles. D'accord et bien sachez qu'avant que le pôle Fonsorbes/Fontenilles soit équivalent de Saint-Lys, il va falloir que l'on transfère un « paquet de trucs ». Entre les choses qui vont être transférées, comme cela sinueusement et les services que nous*

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

8/18

*perdons, comme la perception, car tout le monde sait qu'elle va être fermée, les services principaux vont être fermés. On perd ça c'est sûr. Je ne vais pas vous le faire, page par page, mais franchement je trouve que c'est un peu léger comme rapport. Après concernant la 2<sup>ème</sup> partie, elle me déplaît car elle ressemble à un programme électoral, je ne sais pas de qui, mais il y a des propositions ; Monsieur le Maire, moi je suis d'accord pour voter cela, en tant que délibération, mais ce document doit rester une délibération, mais qui ne devienne pas dans les mois à venir, un document électoral, en disant on va développer ceci cela. Je le dis tranquillement, je peux vous les citer, mais vous les lirez aussi bien que moi. Une chose qui m'a paru nouvelle, mais alors là pour une fois ils sont à côté de la plaque, c'est en proposant que le cheminement du ruisseau Saint-Julien devienne un axe structurant de coulée verte ou de déplacement doux. Je m'inquiète un peu car on s'intéresse à ce pauvre ruisseau, le Riouet St Julien, qui est aujourd'hui busé et pas un mot sur la Role, le Mescurt, le Mestre Ramoun, le Gazaila, qui eux sont de vrais ruisseaux qui traversent et qui ont un rôle à jouer dans l'avenir de Saint-Lys ; donc là pas un mot, on parle du ruisseau Saint-Julien qui structure la Bastide, non ! La Bastide a été conçue avec le Riouet, maintenant il est busé, bien sûr il faudrait commencer par refaire le réseau, mais après ce n'est pas quelque chose de structurant. Il y a beaucoup de choses qui étaient déjà prévues dans les diverses études. A ma connaissance sur le Bourg Centre, il y a eu celles de Jacques TROYES, je m'en rappelle certains d'entre vous étaient au Conseil Municipal, donc ils s'en rappellent, nous-mêmes et une autre sous la mandature de Monsieur TENE : donc 3 avec soit des urbanistes, Petersen ou le CAUE, qui reprenaient toujours grosso modo la même chose ; là on a une mouture qui reprend tout ce qui a été dit auparavant, sans ajouter grand-chose. Dans les manquements, à force de faire du copier-coller évidemment, on en oublie l'essentiel, comme par exemple la structure du Bourg Centre, mais là on parle dans le document, de toute la Commune, toute la Commune est concernée, pourquoi pas. Sur le projet de Bourg Centre et ça sera ma dernière intervention, autour de la Halle : quand même, quand je regarde le schéma, ils ont fait une mauvaise copie, car ils en ont même oublié le tracé de la Gimontoise, la rue structurante de Saint-Lys, qui l'a toujours été, est passée à la trappe et c'est un peu dommage, page 37. Effectivement, on voit bien qu'il y a de l'approximation, c'est vraiment un document qui ne fait pas le tour de la chose. Concernant le tableau où il y a les faiblesses, les menaces, les atouts et les opportunités : là soyons clairs, on se fait plaisir, on ne dit pas tout et même ce qui fait mal, ce n'est pas une accusation sur l'équipe actuelle, c'est comme ça. Par exemple dans les faiblesses, pourquoi n'apparaissent pas les trottoirs ? On sait bien que tout le monde s'en plaint, mais non, on ne s'en plaint pas dans le document, ce n'est pas même une faiblesse. Alors c'est vrai que le sous-équipement sportif culturel on ne le met pas et on aurait pu le mettre aussi comme faiblesse, car quand on met les choses en terme de faiblesse, on peut derrière argumenter pour que cela devienne un atout un jour. Je trouve quand même qu'il y a beaucoup de manquements. Il y a un truc dans les menaces « la dégradation des façades de la Bastide » : vous ne leur avez pas communiqué la délibération qui a été prise en son temps, où la Commune pouvait abonder une aide financière à tout propriétaire qui ferait une rénovation de façade. Ce n'est pas dans les menaces. Alors qu'on le mette ailleurs, mais pas dans les menaces, car cela existe un peu quand même. Toujours dans la même page et je vais terminer là-dessus : le Schéma Directeur cyclable, « la Commune œuvre au développement de ses liaisons multimodales ». Ce schéma a été pris avant 2008 à la CAM, depuis sur Saint-Lys, je n'ai rien vu ni en terme de réflexion, ni en terme de réalisation, aucune, donc c'est un peu gonflé de dire la Commune œuvre au développement de ses liaisons multimodales.*

**Monsieur le Maire** : avant de vous donner la parole Monsieur TENE, je vais quand même répondre à certaines questions et certaines remarques. Vous avez commencé votre exposé en disant que la présentation était décevante, je trouve que votre intervention est décevante également à double

titre. La première c'est lorsque vous aviez l'occasion d'écouter et de poser des questions au Cabinet PUVA, qui est venu en la présence de Madame BORREDON ici ; vous avez fait preuve autour de la table d'une incorrection et d'une impolitesse qui n'est pas digne d'une personne élue autour de la table du Conseil Municipal, parce que vous auriez pu poser des questions sur la présentation qui a été faite Monsieur LASSEUBE ; je ne vous ai pas interrompu donc vous ne m'interrompez pas non plus ! La deuxième chose, c'est que votre intervention montre que vous n'avez strictement rien compris à cette délibération et au projet qui est mené. On n'est pas dans la réalisation technique de savoir s'il faut réaliser des trottoirs, s'il faut planter des arbres, si on va marcher sur le ruisseau Saint-Julien ou Ayguebelle, ce n'est pas ça l'objet : il s'agit de créer un maillage structurant pour le territoire, de nous projeter dans une organisation de notre Commune et de mener un travail, qui d'ailleurs a été salué par la Région lors des différentes présentations, parce que cela s'inscrivait complètement dans le programme que la Région porte aujourd'hui avec des enjeux très importants pour notre Commune, donc manifestement cela ne vous intéresse pas beaucoup ! Je ne vais pas revenir sur les concurrences d'équipements ou sur les programmes électoraux, qui sont des remarques de mon point de vue complètement déplacées. Je pense donc que cette délibération est là pour faire un travail justement où la Commune prend de la hauteur, avec des choses cohérentes, à la fois avec son budget, à la fois avec son organisation et à la fois avec l'ensemble des infrastructures. Vous avez dit que l'on n'a pas nommé les 16, parce que nous ne les avons pas : quel était l'intérêt de le faire ? Ce n'est pas l'objet du document et ce n'est absolument pas l'objet du travail. Je regrette qu'autour de cette table, nous n'arrivions pas à prendre et à donner des perspectives ; on aurait pu avoir un travail, je pense constructif, mais merci pour ce cours d'histoire qui nous a ramené bien en arrière et qui ne nous aidera pas beaucoup je pense pour les projets à venir.

**Monsieur Jacques TENE** : merci Monsieur le Maire. Juste pour dire à Monsieur LASSEUBE qu'il y a quand même eu des projets structurants cyclables, au moins jusqu'au lycée, sous ma responsabilité à l'époque et qu'il y avait de programmé le cheminement de l'avenue Famille Lecharpe, qui s'est réalisé après mon départ temporaire. Moi je n'ai pas été indiscipliné ou incorrect lors du dernier Conseil Municipal, puisque j'étais sur la région parisienne à la direction générale de la cohésion sociale, je ne pouvais pas être parmi vous, donc comme cela je ne prends pas le grief de Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : je ne vous ai pas fait de remarque.

**Monsieur Jacques TENE** : c'est pour cela que je me permets avec humour de dire que je ne prends pas ce grief que vous avez formulé. J'ai regardé avec attention ce document et pour accompagner pas mal de responsables de structures sur la méthodologie de projet, honnêtement même si c'est important de prendre de la hauteur, je trouve que celle-ci n'est pas prise à la bonne hauteur et que le document laisse à désirer. Alors je ne sais pas combien cela nous a coûté, mais je trouve que ça laisse à désirer. Quand Monsieur LASSEUBE évoque les histoires des 11 Communes raccordées, en réalité quand on regarde les flèches il n'y a en a que 10 et que si on enlève Lias il n'y en a plus que 9, donc déjà il y a un petit problème là-dessus. Après se pose la question dans l'examen du dossier, même si c'est une approche temporaire, du cheminement en ville, puisque l'on va avoir un déplacement modéré du véhicule, car c'est ce qui ressort un peu de l'écrit. Après je me dis « mince on travaille sur le bourg centre, il y a eu un pré-projet qui a été, puisque la Région a initié cette démarche, qui est déjà avancé, puisque l'on est sur le contrat cadre ; c'est-à-dire qu'il y avait un pré-projet qui a été demandé et sollicité il y a quelques mois déjà et qu'il y a quelques temps, la semaine dernière ou il y a 15 jours, il y a eu un Conseil Municipal, où une présentation a été faite ; je trouve qu'il y a un décalage dans le temps sur le moment où on sollicite le projet qui aurait été intéressant de débattre et la dernière fois où il y a eu la présentation. Ensuite, quant aux démarches sur le

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - [mairie@saint-lys.fr](mailto:mairie@saint-lys.fr)

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

10/18

Centre Bourg, quelle est la consultation citoyenne qui a pu avoir lieu ? Quelle est la consultation citoyenne des administrés ? Quelle est la consultation citoyenne des entreprises ? Puisque quand même quelque part elles sont concernées. Vous savez qu'il existe un kit accessible pour engager la démarche Centre Bourg et aussi tous les éléments concernant la consultation externe par rapport aux administrés. Vous parlez de citoyenneté, certes, mais là je trouve que le bât blesse sur ce projet-là et je suis un peu inquiet, mais j'ai peut-être mal lu le document, sur l'éventualité d'un sens unique de déplacement en centre-ville et la non-minéralisation, c'est-à-dire la déminéralisation de certains endroits roulables, donc là où la voiture va circuler et quid de nos commerçants, je dis quand même qu'il faut préserver le commerce de proximité ; je pense que tout le monde est convaincu, j'espère, autour de la table de cela et je trouverai dommage que l'on ne pense pas, parce que c'est comme ça pour l'instant, sauf si on développait des mises à disposition de vélos et autres trottinettes puisque c'est moderne, pour mettre à disposition à l'ensemble des personnes, mais pas pour les personnes à mobilité réduite cependant ; je dis qu'il y a un petit problème là. Concernant les fiches actions, parfois, les objectifs et la méthodologie se ressemblent, ce sont les mêmes, des choses sont répétées donc je ne mets pas la moyenne à ce document.

**Monsieur le Maire :** je peux comprendre que vous ayez des incompréhensions, étant absent à la présentation il y a 15 jours effectivement, mais cela montre aussi peut-être que vous n'avez pas parlé non plus dans votre groupe entre vous. Cela dit, nous ne sommes pas encore une fois dans la réalisation ou en train de parler de trottinettes ou de garages à vélos ; nous sommes sur une orientation générale. Vous avez parlé de concertation avec la population, bien entendu que tout le travail reste à mener. Je ne me suis pas posé la question en travaillant ce projet de savoir si j'allais mettre telle rue ou telle autre rue à sens unique ou à sens interdit ou réservée aux vélos : ce n'est pas l'objet de ce contrat. L'objet de celui-ci est bien, encore une fois, de faire un maillage sur le territoire, de le connecter à celui du Muretain Agglo, qui lui a lancé son schéma de pistes cyclables justement. C'est tout l'objet d'une réflexion aujourd'hui en terme de développement durable, parce qu'il ne s'agit pas de mettre que du photovoltaïque sur des bâtiments, je pense que cela va beaucoup plus loin que cela également ! Il faut donc prendre de la hauteur et donner envie de se déplacer en vélo, à pieds et en sécurité sur nos équipements et surtout à la clé un projet porté par la Région, qui va nous aider à financer un certain nombre de choses ; donc c'est bien l'importance de ce document, pas tant de savoir si on va interdire une route, si on la passe en sens interdit ou si on veut interdire les poids lourds.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER :** puisque l'on veut prendre un peu de hauteur, on va essayer. Je vois d'abord que vous faites table rase du passé, quand on parle d'histoire à chaque fois, cela n'a pas d'importance. On ne construit pas d'avenir sans penser à l'historique et nous l'avons évoquée puisqu'il y a eu déjà trois études. Ce projet me semble un peu trop juste. D'abord c'est une réflexion sur le Bourg Centre, vous parlez d'axes structurants, il y a beaucoup à redire. Notamment on a parlé tout à l'heure du ruisseau Saint-Julien, mais pour redynamiser Saint-Lys il faut partir aussi d'un constat car Saint-Lys qu'est-ce que c'est ? Vous avez dit c'est le centre d'un bassin de vie qui a été conçu comme cela, une bastide c'est ça ; or ce bassin de vie se réduit, parce que l'on perd de plus en plus de services publics, ce qui pose aussi la question de la centrabilité de Saint-Lys et de son centre. Une question essentielle et qui viendra dans les années à venir : comment rendre ce centre attractif et notamment par de nouveaux trottoirs, de nouvelles pistes cyclables ? Il faut penser ce maillage, or cela n'apparaît pas clairement ici. Le maillage essentiel est de relier également la périphérie de Saint-Lys, c'est-à-dire tous ces lotissements par rapport au centre ; ce n'est pas forcément bien pensé et c'est quand même assez extraordinaire l'aménagement qui a été fait de cet axe historique, que ce soit l'avenue de Gascogne ou l'avenue du Languedoc, où il n'y a pas de piste cyclable ; s'il y en a une, elle ne le sera pas véritablement, parce qu'elle ne sera pas séparée de la route ; cela

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

11/18

obligerait dans les années à venir, si on veut repenser vraiment à Saint-Lys, à retravailler tout cela encore ! C'est vraiment du gâchis, il n'y a pas d'autres mots. Il y a une chose intéressante dans le projet, c'est la continuité de la Coulée Verte, mais on aurait pu lier ceci aux autres cours d'eau et cela a été évoqué : c'est-à-dire voir aussi quel plan de randonnées pédestres on pouvait également offrir, puisqu'il s'agit vraiment, puisque vous parlez d'objectifs, de sortir cette ville dortoir qui existe déjà. Pour que Saint-Lys sorte de cet engrenage, il faut lui redonner cette centralité. Si on prend des Communes qui étaient tout à fait comparables il y a quelques années, puisque l'on parlait de Bourg Centre par rapport à Saint-Lys : Saint-Lys est en train de perdre cela, comme par exemple L'Isle-Jourdain, vous avez un office de tourisme, ici il n'y en a pas, il y a une gare ici il n'y en a plus : ce qui fait justement un Bourg Centre, on est justement en train de le perdre petit à petit. Il faut vraiment travailler sur cette idée de centralité, c'est-à-dire qu'est-ce qu'un centre-ville et comment le rendre attractif ? Après on trouve un catalogue un peu « à la Prévert » puisque l'on nous parle de 2030, de faire un nouveau complexe sportif par rapport au Bourg Centre, cela reste quand même assez flou, donc je pense qu'il y a vraiment une réflexion à faire sur ce que l'on doit essayer de redevenir et je ne trouve pas malheureusement dans cette étude qui en reprend bien d'autres, cette volonté de retrouver cette centralité au Bourg Centre.

**Monsieur le Maire :** je pense qu'il y a une confusion des genres sur « Bourg Centre » : nous ne sommes pas là pour refaire le centre-ville, on est là parce que Saint-Lys justement est au centre de son bassin de vie et qu'il faut donc effectivement le préserver. Vous avez dit « on perd du service public » : excusez-moi Monsieur REY-BETHBEDER, je ne vois pas lesquels ?

**Monsieur Patrick LASSEUBE :** la perception !

**Monsieur le Maire :** mais on ne perd pas la perception, ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, il y a une réorganisation de la DGFIP mais on ne perd pas la perception ; au contraire, on est dans une dynamique d'amélioration du service public.

**Monsieur Patrick LASSEUBE :** ah vous y croyez ?

**Monsieur le Maire :** bien sûr que j'y crois ! Voyez-vous Monsieur LASSEUBE et Monsieur REY-BETHBEDER, je crois que c'est ça que vous n'acceptez pas ! C'est que le monde change, il évolue, Saint-Lys aussi et il faut s'adapter à tous ces changements et les porter. Vous dites Monsieur REY-BETHBEDER que l'on ne fait pas attention à l'histoire, je voulais raser la Halle, on m'a dit que non il ne fallait pas le faire !!! Bon plaisanterie mise à part, arrêtons ! Nous avons la chance d'avoir une Commune qui a un patrimoine bâti extraordinaire, qui a une histoire extraordinaire et dont beaucoup de Communes autour nous envient justement cette centralité, que nous sommes tout à fait dans une dynamique de préserver le commerce de proximité, parce que les modèles des grands centres commerciaux sont morts et qu'il va falloir imaginer d'autres choses ; justement c'est tout l'objet de l'étude qui permet de rendre de la vie, du lien et de faire en sorte que les gens et nos administrés aient envie de venir et d'être là en sécurité.

**(intervention de Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER mais non retranscrit car non enregistré)**

**Monsieur le Maire :** mais lisez-là Monsieur REY-BETHBEDER, bien sûr ! Je voudrais souligner encore une fois le travail remarquable qui a été fait en peu de temps, pour s'approprier un environnement et justement avec un regard neuf, qui sort complètement des choses dans lesquelles nous sommes enfermés et où certains ne veulent pas en sortir.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** il me semble qu'il y avait quand même une incohérence dans cette présentation, mais peut-être que j'ai mal compris, il n'y a pas de souci, mais on nous a clairement expliqué qu'il y avait un flux de circulation qui était handicapant pour le Centre Bourg et que celui-ci était principalement dû à l'axe Fonsorbes/Sainte-Foy de Peyrolières, que le nombre de véhicules était de plus de 7 500 véhicules/jour, déjà je trouve cela énorme, que sur l'axe Fontenilles/Muret il y en avait 3 500 véhicules, c'est sur cet axe-là que l'on va faire la nouvelle déviation et pas dans

*l'autre axe, ça déjà à priori cela m'interpelle. Il se trouve aussi qu'à l'époque il y avait une réserve sur une déviation, côté Fontenilles de la Commune et lors de cette présentation j'ai cru comprendre que les terrains réservés pour cette ancienne déviation et qui résoudraient ce flux de circulation, qui encombre le centre-ville aujourd'hui, étaient remis à la construction, sur des terrains 1AU tel que je l'ai vu sur la présentation. J'ai donc dû mal à comprendre la logique, j'ai dû mal à comprendre que l'on remette des terrains, qui auraient pu donner une véritable solution pour notre Commune. Je pense que notre groupe, et en plus avec les élections à venir, nous allons le remettre au cœur des débats, parce que franchement si on pouvait alléger la circulation dans le centre de Saint-Lys, je crois que tout le monde s'en porterait mieux. Je trouve complètement incohérent cette disproportion : d'un côté on fait une déviation et c'est très bien, je ne mets pas cela en question, mais on ne fait rien dans l'autre axe de circulation, qui est le plus important et celui qui gêne le plus Saint-Lys. Je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi déjà ne pas conserver cette empreinte qui avait été décidée à l'époque par Jacques TROYES et par la suite, car ces terrains étaient toujours réservés.*

**Monsieur le Maire :** *je ne vais pas refaire l'histoire de ce dossier, puisque c'est porté par le Département. Effectivement, il y avait une réserve foncière à un moment donné, projet porté par le Département qui a été abandonné depuis ; c'était bien avant que j'arrive, donc à un moment donné je ne peux pas en porter...*

**Monsieur Thierry ANDRAU :** *je n'ai pas dit ça.*

**Monsieur le Maire :** *vous savez très bien Monsieur ANDRAU que pour mener de tels dossiers qui vont être des projets extrêmement longs et vu l'emplacement aujourd'hui de ces terrains par rapport aux habitations, il est évident que les recours ne vont pas manquer de se manifester. Je pense que la configuration de Saint-Lys, au moment où cette déviation a été imaginée, était peut-être de 4 000 à 5 000 habitants ; aujourd'hui, on arrive à 10 000 donc la configuration de la ville a changé, les flux ont changé et ils vont encore changer demain...*

**Monsieur Thierry ANDRAU :** *vous n'avez pas écouté la présentation alors, excusez-moi !*

**Monsieur le Maire :** *ils vont donc encore changer demain, il faut que l'on évolue et que l'on s'adapte, bien sûr qu'il y aura des axes à travailler.*

**Monsieur Thierry ANDRAU :** *des axes ? Non, il y a un axe à travailler.*

**Monsieur le Maire :** *il faut voir ensuite comment cela s'inscrit dans le territoire, avec aujourd'hui une étude de circulation. Vous pouvez effectivement proposer et c'est tout à fait votre droit, bien entendu.*

**Monsieur Thierry ANDRAU :** *ça on va le faire.*

**Monsieur le Maire :** *cela fait partie du vrai débat à avoir.*

**Monsieur Thierry ANDRAU :** *vous avez vu je suis resté en hauteur.*

**Monsieur le Maire :** *même aujourd'hui la déviation entre Muret et la RN 124, c'est-à-dire la liaison entre l'A64 et la N124, va délester un gros flux de Saint-Lys ; il s'agit à la fois de ne pas empêcher complètement le flux de véhicules ; donc aujourd'hui cette déviation ne pourrait pas voir le jour, ne serait-ce qu'avec les études environnementales. Cela dit, je vous rejoins sur le point qu'effectivement cet axe Fonsorbes/Sainte-Foy de Peyrolières, qui nous amène ensuite vers Samatan/Lombez, est un axe qu'il faut prendre en compte et travailler, c'est évident.*

**Monsieur Thierry ANDRAU :** *vu les voies telles quelles sont aujourd'hui, cela va être très compliqué.*

**Monsieur le Maire :** *oui.*

**Monsieur Thierry ANDRAU :** *l'emprise au sol y est et on ne pourra faire autrement ; tout le monde le sait, on y réfléchit depuis des années et la seule solution qui paraît la plus crédible, est bien cette possibilité de dévier le trafic.*

**Monsieur le Maire :** la solution qui paraît crédible pour vous, mais encore une fois avec un contexte qui a aujourd'hui changé.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** est-ce que vous avez une autre solution à proposer pour dévier le trafic du centre-ville afin de rejoindre l'axe Fonsorbes/Sainte-Foy de Peyrolières ? Est-ce qu'il existe une autre solution ?

**Monsieur le Maire :** techniquement moi aujourd'hui je ne l'ai pas.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** on en avait une et vous ne voulez pas y réfléchir ?

**Monsieur le Maire :** à partir de la section 4, 5, le tronçon qui va être agrandi plus la liaison entre Fontenilles et la route de Muret, il y a quelque chose effectivement à travailler sur cet axe-là.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** j'ai bien écouté, 3 500 dans un sens et 7 500 dans l'autre ; je ne sais pas, mais quand même cela ne vous interpelle pas ?

**Monsieur le Maire :** Madame BORREDON excusez-moi, mais il faut que je vous donne la parole pour que vous interveniez pendant le Conseil Municipal.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** moi cela m'intéresserait mais bon.

**Monsieur le Maire :** Madame BORREDON, je vais vous inviter à venir débattre sur ce point relatif à la circulation et nous rejoindre.

**Monsieur Jacques TENE :** et nous sommes d'accord.

**Monsieur le Maire :** merci à vous.

**Madame BORREDON :** bonsoir et excusez-moi d'être intervenue, sans que l'on m'y invite, je n'ai pas suffisamment l'habitude de ce genre de contexte. Je voulais juste apporter une précision : effectivement le flux sur la D12 qui va sur Muret est celui-ci qui est plutôt aux alentours de 5 500 véhicules/jour et qui va être en très grande partie atténué par le contournement livré l'année prochaine. Effectivement vous avez raison, on est en moyenne sur 7 000 véhicules/jour dans le sens Toulouse Métropole/Gers, sur la route Fonsorbes, Sainte-Foy de Peyrolières. Par contre, vraisemblablement et Monsieur le Maire le disait à l'instant, le tissu qui existe, le réseau de voies qui existent dans les limites proches du Centre Bourg, est un tissu à analyser de près pour chercher des solutions afin d'atténuer le flux de véhicules qui traversent Saint-Lys autour de la Halle.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** si je comprends bien, vous rejoignez totalement ce que je viens de dire.

**Madame BORREDON :** oui tout à fait.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** je ne peux qu'approuver.

**Monsieur le Maire :** comme je vous l'ai dit, c'est un élément de débat important qui est à relier aussi avec le territoire pour les Communes à côté, comme Saiguède, Bonrepos sur Aussonnelle, Sainte-Foy de Peyrolières, pour justement aussi imaginer une desserte ensemble, avec le Département, parce qu'un tel projet ne peut être porté aujourd'hui que par le Département, ainsi que travailler avec eux pour une desserte de ces bassins de vie, qui sont appelés aujourd'hui à grandir, pour voir ce que l'on peut faire demain, tout à fait.

**Monsieur Thierry ANDRAU :** donc Monsieur le Maire, je vous demande de prendre des mesures pour nous laisser encore la possibilité de dévier le trafic et de garder cette réserve, qui peut nous donner une solution, ça serait stupide de s'en priver.

**Monsieur le Maire :** ce n'est pas le débat aujourd'hui, mais en tout cas la question est extrêmement intéressante.

**Monsieur Jacques TENE :** cela peut être une partie d'un projet éventuellement de déviation au cas où, mais aujourd'hui c'est une terre agricole, et pour l'avoir fait analyser, qui demain pourrait permettre du maraichage de proximité au niveau de la ville ; donc peut-être que la question de l'habitat ne devrait pas se poser sur cette zone-là, c'est juste une petite intervention. Après j'ai apprécié la présentation faite par Madame, sur le fait d'une deuxième zone sportive dans le nord de l'Ayguebelle, dans le sud de la déchèterie ; c'étaient les acquisitions que nous avons faites quand

*j'étais en responsabilité, donc ça c'est très bien de l'avoir retenu. C'est tout ce que je voulais rajouter, puisque l'on parle d'écologie et que vous en parlez un peu dans les aménagements et le respect du cheminement. Il n'y a pas grand-chose sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il y a juste un bref passage, une ligne, sur l'ensemble du dossier c'est dommage, parce que je sais que la Région, autour de Carole DELGA, sont très attachés sur tout ce qui relève des économies d'énergie et sur les conditions d'accessibilité ; c'est dommage que ce point soit faible sur la présentation de ce dossier. D'ailleurs, cela fait 3 ans que nous n'avons pas eu de réunion de la Commission Accessibilité, mais peut-être que cela va venir.*

**Monsieur le Maire :** Madame BORREDON si vous voulez apporter quelques précisions.

**Madame BORREDON :** je voudrais juste différencier ce qui est énoncé dans ce dossier et qui relève d'éléments qui sont dans le PLU, qui est à l'étude aujourd'hui ; donc effectivement la localisation de secteurs destinée à l'aménagement d'équipements sportifs complémentaires ne sont pas des éléments qui ont été travaillés dans le cadre de cette étude, mais qui émanent en fait des éléments de projet au travail dans le PLU. Ensuite, sur la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, il faut savoir qu'aujourd'hui tout projet de requalification de l'espace public sera soumis à la loi et donc sera accessible aux personnes à mobilité réduite, de la même manière que tout projet d'équipements publics sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

**Monsieur Jacques TENE :** je suis d'accord avec vous, je connais bien le problème, la nécessité et l'obligation, mais c'est bien, même dans un dossier comme cela d'insister aussi, car c'est un argumentaire de plus dans les négociations à venir, surtout quand c'est un programme global de 4 600 000 euros ou 4 700 000 euros.

**Monsieur le Maire :** ensuite l'accessibilité est abordée dans la fiche action « 3.1. Adapter les équipements publics aux besoins ».

**Monsieur Jean-François SUTRA :** merci Monsieur le Maire, par politesse je n'ai pas souhaité interrompre Monsieur LASSEUBE dans sa partie introductive concernant les bassins de vie et les pôles de services. Par contre, étant donné qu'il y aura un procès-verbal que nos administrés pourront lire, je souhaiterais quand même relever la méconnaissance, voire les amalgames qui sont faits entre un bassin de vie INSEE et un pôle de service au SCOT. Le bassin de vie INSEE a été défini en 2012, il contient bien ces Communes y compris Lias, même si cela vous surprend, mais c'est quand même factuel Monsieur LASSEUBE, donc pas d'amalgame. Un pôle de service est défini au niveau du SCOT, qui est en 2<sup>ème</sup> révision déjà à la 1<sup>ère</sup>. Cela a été confirmé, donc on ne peut pas mélanger les deux et on ne peut pas parler d'un nombre de structures dans ce rapport. Je tenais donc quand même à souligner qu'il y a deux distinctions entre le bassin de vie INSEE qui comprend bien les 12 Communes, y compris Lias et qui est dénommé « bassin de vie de Saint-Lys » et l'autre puisque vous avez commencé à parler de concurrence, le bassin de vie de Fonsorbes, qui comprend que deux Communes, Fonsorbes et Fontenilles. Cela n'a rien à voir avec les pôles de services. Je voulais quand même rectifier ceci, merci Monsieur le Maire.

**Monsieur Patrick LASSEUBE :** merci Monsieur SUTRA de ces précisions administratives qui ne m'avaient pas échappé, je vous rassure.

**Monsieur Jean-François SUTRA :** si, vous avez fait l'amalgame.

**Monsieur Patrick LASSEUBE :** non je ne fais pas d'amalgame, sauf que ce document est bien un document d'Elus avec une prospective d'Elus, et pas d'administration INSEE ou autres. Effectivement les SCOT influent sur nos politiques, l'INSEE moins, ils comptabilisent et donnent des résultats. Par contre, c'est bien un document d'Elus que nous avons là...

**Monsieur Jean-François SUTRA :** et donc comme vous l'avez dit, il faut quand même bien que l'historique, les faits et le factuel viennent au départ de nos réflexions, et non pas des mélanges qui arrangent ceux qui les distillent.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : ça y est vous avez fini ? Donc je peux continuer. Effectivement dans la réflexion des Elus et c'est le document que l'on porte aujourd'hui, on pouvait faire abstraction de Lias, puisque dans notre réflexion de document et de développement du Bourg Centre, c'est à nous de dire que Lias n'y est pas. Que l'INSEE le garde, je n'y peux rien, mais nous, nous avons notre réflexion et le document que nous devons porter ne doit pas comprendre des erreurs comme celle-là, c'est tout. Par contre, le 2<sup>ème</sup> pôle de service, je peux continuer cela ne dérange personne ?

**Monsieur le Maire** : je pense que nous sommes un peu hors débat.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : alors attendez, quand vous dites que l'on est hors débat, on est hors quoi ? Quels sont mes propos qui sont hors débat Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire** : quand vous parlez de l'INSEE et que la Commune de Lias n'est pas rattachée au bassin et la différence : qu'est-ce que cela nous apporte, aujourd'hui, dans cette centralité de Bourg Centre et dans le projet que nous allons construire demain ?

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : c'est Monsieur SUTRA qui a commencé, moi je ne fais que lire le document.

**Monsieur le Maire** : non Monsieur LASSEUBE, c'est vous qui en avez parlé, Monsieur SUTRA a rectifié les erreurs et vous répondez ensuite, donc terminez mais agrémentons le débat.

**Monsieur Patrick LASSEUBE** : il est cartographié un 2<sup>ème</sup> pôle de service pour deux Communes, donc effectivement je ne nie pas l'existence de ces nouveaux pôles, mais quelque part, je ne vais pas me répéter, je l'ai dit tout à l'heure, il y a quand même un danger de mise en concurrence, que je ne souhaite pas.

**Monsieur le Maire** : je pense que justement il faut le voir complètement différemment, plutôt que ce danger de mise en concurrence, parce qu'agiter le drapeau de la peur en disant « ça ne se fera pas ou ça sera mis en concurrence » nous empêche d'évoluer vers des choses à construire demain ensemble, et pour le territoire et avec toutes les Communes qui sont autour de Saint-Lys.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : ce qui me gêne aussi dans ce qui a été présenté, c'est dans les liaisons à travailler, je l'ai déjà dit, mais je voudrais préciser mon propos. Les liaisons qui sont à travailler sont plutôt des liaisons qui vont du sud de la Commune au nord de la Commune et qui ne sont pas pour moi structurantes, puisqu'il s'agit vraiment de redonner à Saint-Lys cette fonction de Bourg Centre et d'aussi attirer les quartiers qui sont périphériques vers le centre-ville, c'est cela qu'il faut travailler. Or il se trouve et j'ai été particulièrement étonné, on a déjà évoqué le ruisseau Saint-Julien, mais vous avez aussi un autre axe qui part du Caboussé et qui suit vers Pillore, d'accord mais ce n'est pas l'essentiel ; ces axes-là ne sont pas essentiels. Il s'agit, et c'est une demande profonde des Saint-Lysiens, de pouvoir accéder à la Bastide, en vélo, à pieds, c'est l'avenir aussi et cela n'apparaît pas clairement là-dedans ; il faut vraiment travailler dans ces axes-là. Là, je ne retrouve pas cela.

**Monsieur le Maire** : pourtant, dans le document, on voit bien un étirement du centre-ville pour justement ramener les quartiers de la périphérie vers le centre-ville et comme vous l'avez dit avec des modes de déplacement. Je ne vous ai pas coupé Monsieur REY-BETHBEDER, je pense que nous sommes dans une relation respectueuse, mutuelle, je suis en train de parler ! Je pense que justement le sens du projet est bien d'étirer le centre-ville, de commencer cette réflexion qui ensuite s'étoffera bien évidemment au fur et à mesure des années, avec un travail coconstruit avec l'ensemble des acteurs concernés.

**Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER** : c'est là où nous ne sommes pas d'accord, moi je crois à un centre historique resserré ; vous, vous parlez encore d'étalement et à partir du moment où on étale un centre, ce n'est plus un centre.

**Monsieur le Maire** : c'est faux, je ne parle pas d'étalement urbain. L'étalement serait si on allait construire effectivement dans les terres près du Touch, là oui, alors que là on est vraiment dans le

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys  
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

[www.saint-lys.fr](http://www.saint-lys.fr)

resserrage et dans les accès à proximité. Je pense que nous ne serons pas d'accord de toute façon. Madame BORREDON, je vous remercie une nouvelle fois de part le travail que vous avez accompli, de part votre présence à la fois il y a 15 jours et ce soir, pour répondre à quelques questions techniques. Merci à vous.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 0

### **19 x 108 - Autres domaines de compétence- Région – Approbation du rapport d'activité de la Société Publique Locale Midi Pyrénées (SPL MP)**

La SPL MP, régie par l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est portée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées qui a pour objectif de lui confier le suivi, dans le cadre de mandats d'opérations de construction ou de réhabilitation de son patrimoine, en particulier scolaire (lycées).

Les compétences techniques, juridiques, financières de cet outil peuvent être mises à la disposition d'autres Collectivités qui en deviendraient actionnaires, afin de les assister dans la réalisation de projets structurants pour leur territoire, que ce soit en matière de construction d'équipements publics, de traitement de friches industrielles, d'aménagement de zones d'habitat ou d'activités, ou de toute autre activité d'intérêt général.

Outre le Conseil Régional, aujourd'hui 32 Collectivités publiques sont actionnaires de la SPL MP dont la Commune de Saint-Lys à hauteur de 2 300 € soit 1 % du capital.

La Commune de Saint-Lys peut donc, en tant que de besoin, faire appel à cette société pour l'assister dans la réalisation de projets structurants.

Le rapport d'activité 2018 doit faire l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PREND** acte de ce rapport.

**Monsieur Jacques TENE** : est-ce que vous allez commenter le rapport ? Est-ce que vous avez siégé à la Société Publique Locale Midi-Pyrénées Construction ?

**Monsieur le Maire** : oui j'y suis allé quand j'ai pu et par procuration aussi.

**Monsieur Jacques TENE** : je sais que vous n'y êtes pas beaucoup allé et c'est dommage, parce que l'on a une instance où on peut aussi partager des expériences avec d'autres Communes. A l'époque, j'étais président des actionnaires de Midi-Pyrénées, après les événements ont fait tout autre, mais ce qui permettait aussi d'avoir un réseau et un partenariat proche de la Région, avec Monsieur DAGNEAU, le Directeur et les partenaires. C'est aussi un outil assez intéressant, puisqu'il permet de bénéficier de l'assistance à maître d'ouvrage, sans faire d'appel d'offres. Il y avait quand même des possibilités de travailler avec eux et c'est quand même dommage de ne pas avoir suivi de près les activités de la SPL Midi-Pyrénées Construction. C'est un petit commentaire que je voulais faire parce que c'est quelque chose qui me tenait à cœur et que je vois que l'on ne s'en est pas occupé.

**Monsieur le Maire** : un petit commentaire bienvenu Monsieur TENE, je vous remercie, qui tient d'ordre un peu de l'accusation.

**Madame Céline BRUNIERA** : je voudrais moi aussi faire un petit commentaire, car effectivement quand vous avez siégé à la SPL, on les a sollicités pour faire la mise en place de l'Ad'AP et ils ont refusé de nous accompagner. Je ne suis donc pas sûre que cela apporte à la Commune.

**Monsieur Jacques TENE** : peut-être que ça dépend comment les choses ont été présentées, mais je ne me souviens pas avoir suivi ce dossier en particulier, puisque c'est vous Madame BRUNIERA qui

étiez sur ce dossier. Par contre, quand j'ai fait le relai sur la maison de santé avec le financement et l'accompagnement par la SPL Midi-Pyrénées Construction, j'ai vu qu'en 2016 rien n'a suivi.

**Monsieur le Maire** : vous savez que quand on fait appel à eux, il faut quand même avoir les fonds communaux, c'est bien la Commune qui finance Monsieur TENE, vous êtes très bien placé pour le savoir.

**Monsieur Jacques TENE** : malheureusement, là, Monsieur le Maire, vous avez tout faux et vous le savez ! Certains qui sont ici du groupe majoritaire actuel, qui étaient avec ma majorité à l'époque, savent très bien que la SPL était tiers financeur et donc qu'il pouvait financer le projet de maison de santé. Merci de m'avoir écouté et j'éviterai que les commentaires périphériques se fassent, puisque c'est une réponse et que vous parlez d'irrespect de Monsieur LASSEUBE, parce qu'il parlait, mais il y a d'autres membres de votre groupe, Monsieur le Maire, qui ne respectent pas la parole de ceux qui parlent.

**Monsieur le Maire** : je vous sens très en colère ce soir, Monsieur TENE ; mais en tous les cas même si la SPL joue son rôle d'accompagnement, c'est quand même la Commune qui finance à l'arrivée, ne l'oublions pas.

**Monsieur Jacques TENE** : absolument pas, c'est faux !

**Monsieur le Maire** : si, vous le savez très bien Monsieur TENE.

**Monsieur Jacques TENE** : je m'excuse c'est faux et si vous voulez je leur demanderais d'apporter le document et je vous le prouverais à partir de mars 2020.

**Monsieur le Maire** : et bien écoutez nous attendrons Monsieur TENE.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

## COMMUNICATION DU MAIRE

### → DECISION N°AFF/2019/09

Consultation relative à la sécurisation des sites de Saint-Lys : contrat d'intervention d'une société de surveillance.

Suite à l'analyse des offres, le marché a été attribué à **JNS SECURITE** – 31470 FONSORBES – pour un montant de **200 euros HT** (forfait mensuel).

### → DECISION N°AFF/2019/10

Consultation relative à la surveillance du Téléthon.

Suite à l'analyse des offres, le marché a été attribué à **JNS SECURITE** – 31470 FONSORBES – pour un montant de **595 euros HT**.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 48.**

Secrétaire de séance,  
Gilbert LABORDE

